

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 JANVIER 2021 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes, le jeudi 21 janvier 2021, à 19h, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Colin SHERIFFS

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2021

Présents : Hélène CASAGRANDE, Jean Louis ELAIN, Philippe PERREIRA, Colin SHERIFFS, Pascal VINCENT, Sébastien BOLZON, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Vincent DESPAGNE, Philippe SANCHOT

Excusés : Geneviève AIMASSO (pouvoir à Colin SHERIFFS)

Secrétaire de séance : Jean Louis ELAIN

Le compte rendu du 14 janvier 2020 sera validé lors du prochain Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR : Compte Rendu réunion Gironde Habitat et d'autres bailleurs sociaux
Avancement dossier logement « Lelard »
Compte Rendu réunion SICTOM (augmentation des tarifs poubelles)
Travaux Communaux et projet pizzeria
Dossier SAGORODNY
Questions diverses

Avant de commencer, M. le Maire informe le Conseil que, suite à un courrier reçu de la part de Mme la Préfète, que les administrés peuvent faire une demande d'aide auprès de la DDTM pour les dégâts liés à la sécheresse de 2018, même si la commune n'a pas été considérée en zone de catastrophe naturelle. Une communication sera faite très prochainement informant les administrés de ce dispositif.

M. le Maire informe le Conseil également que l'article L2121-23 du CGCT ne prévoit aucune disposition en ce qui concerne les modalités de présentation et d'approbation des procès-verbaux des séances des conseil municipaux. Il propose au Conseil de ne plus faire signer le compte rendu afin d'alléger le début du Conseil. Le Conseil accepte à l'unanimité en sachant qu'il y aura toujours la possibilité de faire les observations au début de chaque conseil concernant le conseil municipal précédent.

1) Compte Rendu réunion Gironde Habitat et d'autres bailleurs sociaux

M. le Maire présente le dossier de Gironde Habitat concernant les terrains vacants situés dans le bourg (ANNEXE 1).

En cas de partenariat avec Gironde Habitat, celui-ci récupérera les loyers et achètera à la commune les terrains au prix de 5000€ pour chaque logement construit et dans le cas d'achat de la maison Lelard 15000€ à EFP pour chaque logement rénové. La mairie participera à l'élaboration architecturale du projet et aura une place dans la commission d'attribution des locataires par la suite. L'agence de Gironde Habitat à Langon pourrait intervenir lors d'un prochain Conseil pour répondre aux questions (comme choix de locataires/médiation entre locataires etc).

Cependant, la commune doit financer la mise en place d'un système d'assainissement pour l'ensemble les logements. Il est à noter que Gironde Habitat aidera dans son financement à hauteur de 2500€ par logement. La commune de Coimères, étant dans la même situation que St Laurent du

Bois donc il est demandé à M. le Maire de prendre contact avec cette commune pour connaître les coûts d'un tel système.

Le Conseil s'interroge sur le prix de vente des terrains et précise que la vente par division des terrains dans le bourg ne permettrait pas un projet harmonieux. Les finances de la commune ne lui permettent pas de procéder elle-même aux constructions comme proposé par Gironde Habitat.

2) Avancement dossier logement « Lelard »

M. le Maire présente un tableau au conseil (ANNEXE 2) concernant les coûts prévisionnels et subventions éventuelles pour la rénovation y compris l'achat du logement Lelard (1 T6/1 T4 et 1 T5). M. le maire informe le Conseil que les chiffres présentés sont à prendre avec beaucoup de précaution car ce sont des subventions théoriques à ce stade. Aussi le chiffrage des travaux reste un estimatif jusqu'à l'embauche de l'architecte à la mission MO et les réponses de DCE.

⇒ Suite aux points 1 et 2, M. le Maire informe le Conseil qu'il y a besoin d'avancer sur les deux dossiers. Après une discussion, deux propositions en ressortent :

Proposition 1 : Garder la maison « Lelard » pour la rénover en 3 logements qui seront par la suite gérés par la commune et rétrocéder aux bailleurs sociaux les autres terrains dans le bourg.

Proposition 2 : Rétrocéder l'ensemble des terrains et la maison « Maitia » aux bailleurs sociaux.

La nécessité de faire des constructions harmonieuses a été mise en avant par le Conseil ainsi que le besoin de maintenir l'école (effectifs en baisse, menaçant la fermeture d'une classe à ce jour). En suivant la proposition 1, le projet de multi commerces risque d'être reporté en raison des capacités financières de la commune. Le Conseil admet qu'il y a des problèmes pour trouver un bâtiment sur l'axe RD 672 pour ce projet.

Le Conseil vote la proposition n° 2. (9 voix pour et 2 abstentions) –

Le Conseil demande à M. le Maire de prendre contact avec l'Atelier Provisoire pour entamer les discussions ainsi qu'avec d'autres bailleurs sociaux.

3. Compte Rendu réunion SICTOM (augmentation des tarifs poubelles)

Ce projet sera abordé au prochain conseil

4. Travaux Communaux et projet pizzeria

M. le Maire informe le Conseil que l'agent technique est en arrêt maladie jusqu'en février. Il informe le Conseil que plusieurs travaux ont été mis en attente et qu'il faudrait donc réfléchir à une solution pour ces travaux et les espaces verts selon l'avancement de l'état de santé de l'agent.

M. le maire informe également le conseil qu'un habitant de St Laurent du Bois serait intéressé à créer une entreprise de Pizza à emporter sur la commune. La maison La Malouse pourrait être adaptée à cette activité (possibilité de parking et taille du bâtiment). Cependant la situation du bâtiment (à l'extérieur du bourg) interroge le Conseil.

Dans le cas d'une réhabilitation du bâtiment, les gros œuvres seront à la charge de la commune mais l'équipement du bâtiment pourrait être à la charge de la future entreprise.

Vu les autres projets en cours, le Conseil souhaite se donner plus de temps pour y réfléchir.

5. Dossier SAGORODNY

Dans l'attente d'autres informations, ce dossier sera abordé lors d'un prochain Conseil Municipal.

6. Questions diverses

DROIT DE PREEMPTION – MAISON 27 QUATER LE BOURG – M. le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent préempter ce bien. Le Conseil, à l'unanimité ne souhaite pas préempter.

TRAVAUX ROUTES COMMUNALES – M. Bolzon fait un compte rendu de sa réunion avec la CdC concernant les prochains travaux sur les routes communales. La commune a demandé qu'ils soient chiffrés et inclus dans le programme les travaux de voirie CdC 2021 suivants :

VC 4 – Catalogne (avec enrobé à chaud jusqu'au chemin privé suivi d'une bicouche sur le reste)

VC 7 – Rousset

VC 9 – Griffon (partie bitumée)

avec pour chaque voie le raclage des bordures.

Une réunion entre les élus de la CdC aura lieu très prochainement afin de déterminer le programme final. Cependant M. Bolzon est confiant que les 3 voies soient prises en compte, vu que la commune a laissé une partie de son budget voirie l'année dernière à une autre commune.

La séance est levée à 21h